

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DES LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

DU 9 Décembre 1993
LE DECRET N° 93-643 /MFPRA/DGFP/DGCA/SAV.
portant promotion au titre de l'année 1989
de certains Fonctionnaires des cadres de la
catégorie A, hiérarchie I du Corps des
Chercheurs et Techniciens de Recherche du
Personnel de la Recherche Scientifique.

En tête : MANANGA (Jules)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la Loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du Statut
Général de la Fonction Publique ;
(/u le Décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémuné-
rations des Fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglementant l'avance-
ment des Fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 82/842 du 16 Septembre 1982 portant Statut Parti-
culier du Personnel de la Recherche Scientifique ;
(/u le Décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le Décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant nomination des
membres du Gouvernement ;
(/u le Décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant organisation des
intérims des Ministres ;
(/u le Décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'ap-
probation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions
des situations administratives des agents de l'Etat ;
(/u le Décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990 portant déblocage des
effets financiers des avancements et des révisions des situations admi-
nistratives ;
(/u l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la
solde des Fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 93-642 /MFPRA/DGFP/DGCA/SAV du 9 Décembre 1993
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1989
de certains Fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I
du Corps des Chercheurs et Techniciens de Recherche du Personnel de la
Recherche Scientifique ;

D.G.B.

D.G.C.F.

LE D E C R E T :

Article 1er :- Sont promus aux échelons ci-après, au titre de l'année 1989, les Fonction-
naires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I du Corps des Chercheurs et Techniciens
de Recherche du Personnel de la Recherche Scientifique, dont les noms suivent. ACC = néant:

A/ MAITRES DE RECHERCHE
Au 3e échelon, indice 2010

Mr MANANGA (Jules) p/c du 17/01/1989, en service à la DGRST

B/ CHARGES DE RECHERCHE
Au 3e échelon, indice 1540

M. NDOUNGA (Mathieu) p/c du 28/05/1989, en service au CERVE
LOUKAKOU Pierre Eugène p/c du 04/07/1989, en service au CERVE
MOUKOLO (Noël) p/c du 15/06/1989, en service à l'ORSTOM B/ville

.../...

Mr BOUKAMBOU-BEMBA (Gérard) Au 4e échelon, indice 1680 p/c du 05/01/1989, en service à la Présidence

Mr OKOMBI (Gilbert) Au 5e échelon, indice 1750 p/c du 01/01/1989, en service à l'UDEAC - Bangui

C/ ATTACHES DE RECHERCHE

Au 5e échelon, indice 1210

Mme SABOUKOULOU née NSONA (Pierrette) p/c du 03/07/1989, en service à la DGRS

Article 2 :- Le présent Décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde pour compter du 1er Novembre 1990, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 9 Décembre 1993

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique et des
Reformes Administratives,

Jean Prosper KOYO .-

- Général Jacques Joachin YHOMBY-OPANGO .-

AMPLIATIONS :

- JORC 1
- DGFP/DCA 7
- DGFP/BSF 3
- DGB 3
- DGCF 3
- DGRST/DOS 14
- UDEAC/BANGUI 1
- PRESIDENCE 1
- INTERESSES 7
- SGG/BC 2
- CRF 2